



Au fil de l'eau



Perrin, papet. aux Avenières

SAINT-BENOIT. — La Place

... ..

SAINT-BENOIT. — La Place



Le mot du maire

C'est la parution du 1er Bulletin Municipal de la Commune Nouvelle intitulé AU FIL DE L'EAU, intitulé bien choisi dans la période que nous traversons à l'heure où j'écris ces quelques mots. Un bel été bien compromis.

La Commune Nouvelle est sur les bons rails, les élus et le personnel administratif ont effectué un travail considérable pour être conforme avec tous les services départementaux. Ce n'est pas tout à fait fini mais nous allons rapidement voir le bout du tunnel.

Le regroupement de nos deux communes a permis d'enrayer les baisses de dotations et d'en obtenir des plus importantes que prévues. La mutualisation des services, la négociation des contrats (assurances, bureau de contrôles, groupement d'achats) a permis d'obtenir des gains financiers assez importants. C'était bien le but. Cela permettra d'aborder l'avenir plus sereinement, malgré tous les aléas administratifs et de réorganisation des territoires qui vont apparaître dans un avenir proche.

L'ensemble des bâtiments communaux de Groslée (Mairie, école, salle polyvalente) sont maintenant raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Pour ce qui est des travaux de voirie financés par la Communauté de Communes Bugey Sud pour un montant de 30 000 € environ, c'est la rue de Villeneuve à Saint-Benoit qui sera rénovée suite aux travaux d'assainissement.

Le transfert de la fiscalité entre Rhône-Chartreuse-de-Portes et la CCBS est en cours.

La charte Zéro Phito avec la CCBS a été signée pour 2017. La formation des employés communaux va se mettre en place rapidement, 80 % de subvention seront attribués aux communes pour l'acquisition de matériel.

Une demande de subvention va être sollicitée auprès du département dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine pour les fours du Mollard de Glandieu et du Bonnard, le petit patrimoine de Groslée est en bon état.

Pour ce qui est de l'éclairage public, le changement des lampes au mercure et la mise en conformité des armoires vétustes ont été pris en compte pour cette année. De plus en plus de communes éteignent la nuit pour des raisons d'économie ; une étude d'intensité lumineuse en période nocturne sera sollicitée auprès des services du Syndicat Interdépartemental d'Electricité, le coût annuel 21 000 € pour info.

Je termine mon propos en voulant rétablir les faits et mettre un terme aux rumeurs concernant le Magasin Vival et sa Pizzeria ; ils ne fermeront pas leur porte et ne sont pas à vendre.

En espérant le retour du soleil pour que chacun d'entre vous passe d'agréables vacances.

Guy PLANTIN

INFORMATIONS MUNICIPALES

La réunion du conseil municipal a lieu une fois par mois le lundi à 19h00.

Mairie de GROSLEE

Quartier de l'Eglise

GROSLEE

01680 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Tel : 04 74 39 70 43 Fax : 04 74 39 70 60 E-mail : mairie.groslee@wanadoo.fr

Ouverture au public : mardi et vendredi 14h00 à 18h00

1 samedi sur 2, en semaine paire, de 9h00 à 12h00

Intitulé adresse postale des habitants de Groslée :

Mme et Mr
N° Rue (en cours)
Lieu-Dit
GROSLEE
01680 GROSLEE -SAINT BENOIT

Mairie de SAINT-BENOIT

13 Rue des Maisons Vieilles

SAINT-BENOIT

01300 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 94 E-mail : commune-st-benoit@orange.fr

Ouverture au public : lundi 15h00 à 19h00

mardi 9h00 à 12h00

jeudi et vendredi 13h30 à 16h30

Intitulé adresse postale des habitants de Saint-Benoit :

Mme, Mr Nom Prénom
N° Rue
Lieu-dit
SAINT-BENOIT
01300 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Vacances d'été :

Le secrétariat de mairie de Saint-Benoit sera fermé du 08 au 15 août 2016.

Le secrétariat de mairie de Groslée sera fermé du 16 au 20 août 2016.

Commémorations officielles :

- Les cérémonies du 08 mai et 11 novembre débutent à 10h30 à Groslée et à 11h30 à St Benoit.
- La cérémonie du 14 juillet a lieu à St Benoit et débute à 11h00.

Rappels aux nouveaux habitants et jeunes de Groslée-Saint-Benoit :

- **Inscription sur la liste électorale de 2016 :**
Enregistrement en mairie **avant le 31 décembre 2016 (dernier délai).**
Permanence en mairie de St Benoit le 31 décembre de 10h00 à 12h00 pour inscriptions sur les listes électorales.
- **Recensement des jeunes :**
Tout jeune âgé de 16 ans révolus doit **obligatoirement** se faire recenser au secrétariat de mairie. (Obligatoire pour inscription au code de la route, examens, participation à la journée de défense et de citoyenneté, et pour être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans).

Etat civil :

→ **Naissances**

Jules, Robert, Jacques SALLEMAND.....	le 6 janvier 2016
Anice, Nasser BEDRANE.....	le 14 janvier 2016
Vanina, Karine, Catherine BERRUTI.....	le 18 janvier 2016
Nolan JARRET.....	le 22 février 2016
Liza, Jeanne TERRASSON.....	le 27 mars 2016
Clément, Justin, Romain HENAULT GENTY.....	le 28 mars 2016
Maël, Julien, Damien HENAULT GENTY.....	le 28 mars 2016
Charline, Océane BIGOT.....	le 31 mars 2016
Raphaël, Amaury, Laurent BEAUDET.....	le 17 mai 2016
Selena CONTE.....	le 04 juin 2016

→ **Mariage**

Sophie Marie-Reine CULIOLI et Jean Yves GUERIN .. le 23 avril 2016 à Groslée 01

→ **Décès**

Roger DURAND le 07 janvier 2016 à Belley 01
Emilienne, Annette JALLAMION veuve MAISSIAT le 10 mai 2016 à Lhuis 01
Yves, Joël DAUTHIER-MILLOT le 24 mai 2016 à Belley 01

Plan Local d'Urbanisme

Le regroupement au 1^{er} janvier 2016 entre les deux communes historiques de Groslée et Saint-Benoit est intervenu en cours de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Benoit (les études sont en cours depuis septembre 2015). La décision a été prise en début d'année d'étendre la révision des plans d'urbanisme existants à l'ensemble du territoire communal nouvellement créé.

Dans l'attente de la réalisation finale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Groslée-St-Benoit, deux situations vont coexister :

- Groslée : le PLU existant de Groslée continue d'être applicable sur le territoire de Groslée jusqu'à l'approbation du nouveau PLU de Groslée-St-Benoit. L'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux ...) continue à se faire en mairie de Groslée-St-Benoit ;
- Saint-Benoit : le POS actuel reste applicable sur le territoire de Saint-Benoit jusqu'au 27 mars 2017. L'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux ...) est réalisée en mairie de Groslée-St-Benoit jusqu'à cette même date. Mais à partir du 27 mars 2017, le territoire de St-Benoit n'aura plus de plan d'urbanisme jusqu'à l'adoption finale du PLU de Groslée-St-Benoit et passera sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Ce passage au RNU ne sera pas sans conséquences : disparition des zonages de constructibilité, application de la règle de constructibilité limitée, instruction des autorisations d'urbanisme par les Services de l'Etat. Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre rendez-vous avec la mairie.

Un point sur l'avancée des travaux du PLU de Groslée-St-Benoit au 1^{er} juin 2016 :

- **le rapport de présentation**, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : ***la rédaction du document est en cours de finalisation.***
- **le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques : ***le document est en phase de préparation.***
- **les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements : ***les études ne sont pas commencées.***
- **le règlement**, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation : ***la rédaction n'est pas lancée.***
- **les annexes** (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.) : ***les études sont en cours.***

Pour toute demande de renseignement, veuillez prendre rendez-vous avec la mairie (Commission urbanisme)

.- Résultats de l'exercice 2015 -
Pour la commune de GROSLEE et la commune de SAINT-BENOIT

Résultats de fonctionnement 2015			
Commune St-Benoit		Commune de Groslée	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
442 217,78 €	598 109,35 €	225 668,26 €	319 666,63 €
Résultat excédent fonctionnement 2015	155 891,57 €	Résultat excédent fonctionnement 2015	93 998,37 €
Résultat CCAS fonctionnement 2015	2 963,45 €	Résultat CCAS fonctionnement 2015	4 622,64 €
Solde d'exécution fonctionnement 2015	158 855,02 €	Solde d'exécution fonctionnement 2015	98 621,01 €
257 476,03 €	Cumul résultats de fonctionnement des 2 communes reversé au budget d'investissement 2016 (autofinancement).		

Résultats d'investissement 2015			
Commune St-Benoit		Commune de Groslée	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
333 927,13 €	535 856,42 €	59 095,56 €	47 116,76 €
Résultat excédent investissement 2015	201 929,29 €	Résultat déficit invest 2015	- 11 978,80 €
Report déficit 2014	250 408,01 €	Report Excédent invest 2014	13 051,23 €
Solde d'exécution déficit invest. 2015	- 48 478,72 €	Solde d'exécution excédent invest 2015	1 072,43 €
- 47 406,29 €	Résultats d'investissement des deux communes repris dans «Dépenses d'investissement 2016» (Déficit)		

- Budget 2016 -
Commune de GROSLEE - SAINT-BENOIT

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

→ Dépenses : 901,165 K€(*)

dont 172,542 K€ de virement à la section d'investissement)

- Achats (énergie, combustible, fournitures diverses, cantine 223,900 K€
- Entretien : voirie, bâtiments, véhicules, charges à caractère général (assurances, Télécom, impôts) . 21,163 K€
- Charges de personnel 295,156 K€
- Charges financières (intérêts emprunts)..... 28,000 K€
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, CCAS, subventions, SDIS, SHR) 117,050 K€
- Subventions : fonctionnement, assainissement 43,354 K€

→ Recettes : 901,165 K€

- Produits de gestion courante..... 93,320 K€
- Revenus locatifs 110,000 K€
- Impôts et taxes (Habitation, FB et FNB CFE, attribution de compensation, FN GIR)) 502,441 K€
- Dotations, subventions, participation..... 195,404 K€

INVESTISSEMENT

→ Dépenses : 516,915 K€

- Eclairage public 26,309 K€
- Urbanisme, numérisation 44,000 K€
- Terrains, matériel, voirie, réseaux 153,000 K€
- Bâtiments communaux..... 93,200 K€
- Subvention investissement multi services 14,000 K€
- Annuités d'emprunts (remboursement du capital) ... 104,000 K€
- Dépenses imprévues..... 35,000 K€
- Déficit 2015 47,406 K€

→ Recettes : 516,915 K€

- Virement section de fonctionnement 172,542 K€
- Excédent fonctionnement 2015 257,476 K€
- FC TVA, taxe d'aménagement 25,999 K€
- Subventions 57,225 K€
- Dépôt et cautionnement..... 3,673 K€

EAU**FONCTIONNEMENT****→ Dépenses : 108,450 K€**

- Charges à caractère général.....	31,300 K€
- Dotation aux amortissements.....	31,250 K€
- Charges financières (intérêts d'emprunts)	13,206 K€
- Virement à la section d'investissements	28,194 K€
- Charges diverses	4,500 K€

→ Recettes : 108,450 K€

- Excédent 2015 reporté.....	21,549 K€
- Vente produits, prestations, services.....	79,898 K€
- Amortissement subventions.....	5,403 K€
- Branchements réseau.....	1,600 K€

INVESTISSEMENT**→ Dépenses : 121,826 K€**

- Subvention équipements	5,403 K€
- Annuités d'emprunts (remboursement du capital) ...	17,000 K€
- Immobilisations corporelles (investissements).....	79,423 K€
- Dépenses imprévues.....	20,000 K€

→ Recettes : 121,826 K€

- Virement section de fonctionnement	28,194 K€
- Excédent 2015 reporté.....	31,701 K€
- Subventions (Département et Agence de l'Eau)	22,000 K€
- Amortissements	31,250 K€
- Reversement TVA sur investissements antérieurs	8,681 K€

ASSAINISSEMENT**FONCTIONNEMENT****→ Dépenses : 132,085 K€**

- Déficit antérieur reporté	43,534 K€
- Charges à caractère général.....	17,350 K€
- Dotation aux amortissements.....	65,100 K€
- Charges financières (intérêts d'emprunts)	4,600 K€
- Reversement redevances	1,501 K€

→ Recettes : 132,085 K€

- Vente produits, prestations, services.....	64,156 K€
- Amortissement subventions.....	16,000 K€
- Subvention budget commune	43,354 K€
- Produits de gestion courante.....	8,575 K€

INVESTISSEMENT**→ Dépenses : 170,230 K€**

- Subvention équipements	16,000 K€
- Annuités d'emprunts (remboursement du capital) ...	8,500 K€
- Immobilisations corporelles (investissements).....	145,730 K€

→ Recettes : 170,230 K€

- Excédent 2015 reporté.....	76,530 K€
- Amortissements	65,100 K€
- Reversement TVA sur investissements antérieurs	13,900 K€
- Subvention d'investissement	14,700 K€

(*) 1 K€ = 1000 €

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2016

	Avancement	Planification		
		2016	2017	2018
Réhabilitation des vestiaires foot Stade de "LA PLAINE"	A l'étude	20 000 €	100 000 €	
Raccordement au réseau assainissement collectif de la Mairie, de l'Ecole et de la salle polyvalente de GROSLEE	Fait	8 500 €	-	-
Cimetière de GROSLEE: Reprise de concessions, ossuaire, achat terrain, columbarium, jardin du souvenir	Engagé	19 000 €	15 000 €	
Mise e place de la dénomination des voies et numérotation des habitations sur le territoire de GROSLEE	Engagé	15 000 €	-	-
Travaux d'accessibilité sur les ERP de GROSLEE	Engagé	4 500 €	6 700 €	11 000 €
Eclairage public : Remplacement réverbères avec lampes vapeur de mercure + armoires obsolètes	Engagé	25 000 €	-	-
Achat auto-laveuse pour salle polyvalente et Ecole de GROSLEE	Fait	4 500 €	-	-
Achat à la CCBS de l'ancien garage Elios à St BENOIT	Fait	126 000 €		
Démolition du garage Elios + désamiantage	Engagé	28 000 €		
Achat matériel informatique dans le cadre de la mise en place de la Commune Nouvelle, avec logiciels	Fait	5 500 €		
Aménagement de l'espace secrétariat à la mairie de St Benoit & Travaux dans appartement de l'école en vue de le louer + accès. Rénovation salle du conseil municipal.	Engagé	20 000 €		
Etude du PLU + Environnement	Engagé	25 000,00 €	20 000 €	
Etude & mise en place du site Internet : Mairie de GROSLEE-St-BENOIT	A l'étude	2 000,00 €		
Etude du réseau d'assainissement collectif des quartiers : La Burlanchère, Pont Bancet et Vareppe à GROSLEE ; Sous-Roche, La Saugé : Transformation de la lagune en filtre, plantée de roseaux.	A l'étude	25 000 €		

**- Tarifs & Location 2016 -
Commune de GROSLEE - SAINT-BENOIT**

EAU

	Territoire de Groslée	Territoire de St-Benoit
Part fixe annuelle	50,00 €	30,00 €
Consommation	0,84 €/m3	1,218 €/m3
Agence de bassin	0,0467 €/m3	0,0467 €/m3
Redevance pollution	0,29 €/m3	0,29 €/m3
TVA	pas de TVA	5,50%

ASSAINISSEMENT

	Territoire de Groslee	Territoire de St-Benoit
Part fixe annuelle	18,00 €	18,00 €
Consommation	0,54 €/m3	0,7 €/m3
Redevance de modernisation des réseaux	0,16 €/m3	0,16 €/m3
TVA	10%	10%

Pour l'eau : Chaque commune historique conserve son mode de gestion, à Groslée la régie et à St Benoît l'affermage (SOGEDO).

Pour l'assainissement : Augmentation de 0.1 € de la part variable pour Groslée et assujettissement à la TVA (de l'ensemble du budget assainissement).

A moyen terme : la loi NO'TRE prévoit le transfert de compétences (eau et assainissement) à l'intercommunalité à l'horizon 2018-2020, ce qui pourra se traduire par une uniformisation des modes de gestion et des tarifs ; à suivre !!

TAUX D'IMPOSITION

	Groslée	Saint-Benoit
Taxe d'habitation	10,38 %	11,23 %
Foncier bâti	9,51 %	11,61%
Foncier non-bâti	44,75 %	30,86 %
CFE	14,53 %	-----(*)

(*) Perçue par la Communauté de Communes BUGEY-SUD.

Pour 2016, chaque commune historique conserve ses taux d'imposition. L'uniformisation des taux sur l'ensemble de la commune nouvelle se fera en 2017.

SALLES POLYVALENTES

	Salle des fêtes de Groslée	Salle des fêtes de Saint-Benoit	Jour supplém.
Loueurs résidents de Groslée St-Benoit	150 € le week-end	1 jour = 200 € 2 jours = 300 €	100 €
Loueurs extérieurs à la commune	300 € le week-end	1 jour = 400 € 2 jours = 500 €	100 €
Associations locales	Mise à disposition gratuitement		
Associations extérieures	Participation de 200 €		100 €

TARIFS PERISCOLAIRES

<u>Garderie</u>	Matin 1,00 €	Soir 2,00 €	Journée 2,50 €
<u>Cantine</u>	Repas 4,00 €		

CONCESSIONS CIMETIERES (à partir du 1^{er} janvier 2017)

<u>1 Place</u>	15 ans 100,00 €	30 ans 200,00 €
<u>2 Places</u>	15 ans 200,00 €	30 ans 400,00 €

COUPES DE BOIS (à partir du 1^{er} janvier 2017)

Bois à l'affouage attribué au prix de 70,00 € la coupe.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Taxe de raccordement 1500,00 €

A PROPOS DU PROJET SANTE

Un collectif de médecins, infirmiers, pharmaciens et élus a travaillé sur un projet de création d'un pôle santé SUR LE TERRITOIRE allant de SERRIERE DE BRIORD à BREGNIER- CORDON.

Ce projet a débuté par la création d'une association loi 1901 «**Santé vous bien 01**» dès 2014, avec comme objectifs :

- Optimiser la prise en charge de proximité des patients
- Améliorer les conditions d'exercices des soignants
- Attirer de nombreux professionnels de santé

Le projet a été validé en comité de pilotage le 27 novembre 2014 et présenté aux partenaires institutionnels : Conseil Départemental et ARS (Agence Régionale de Santé) le 15 janvier 2015.

Le cabinet DIOTIMA (cabinet de conseil sur les questions en matière de santé) a été mandaté et financé par la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'aide à la création d'un pôle santé sur le territoire allant de SERRIERE DE BRIORD à BREGNIER- CORDON.

Ce pôle santé nommé : PÔLE SANTE BUGEY – RIVES DU RHÔNE a pour but de permettre à l'ensemble de la communauté de soignants de travailler ensemble avec un système d'informations partagées, de protocoles interprofessionnels au sein d'une structure immobilière regroupée ; ceci pour permettre une meilleure prise en charge des patients et pour le personnel soignant de ne pas se retrouver isolé.

Lors de la 1ère réunion de travail en septembre 2015, l'ancienne municipalité de St Benoit s'est positionnée pour être un point d'accueil d'au moins un médecin afin de couvrir les besoins de soins du territoire, au regard des départs en retraite.

Les réunions suivantes ont concernées les acteurs de santé :

- Analyse des besoins en médecins sur le secteur avec la conclusion qu'il faudrait **4 temps pleins**, et que des médecins pourraient être en partie médecins volants, c'est-à-dire qu'ils seraient amenés à se déplacer sur d'autres communes avec un planning défini.
- Réflexion sur : comment faire venir des médecins sur notre territoire, leur rémunération ?
- Réflexion et présentation de logiciels spécialisés pour partager l'information entre tout le personnel médical ; réflexion sur la mise en place d'un secrétariat standard commun pour répondre à tous les appels de 8h00 à 20h00 (coordination et transmission).
- Prise de contact avec l'ARS (Agence Régionale de santé), l'ordre des médecins de l'Ain ...

Un site «socle» pour ce pôle santé serait implanté à Serrières de Briord dans les locaux existants (quelques modifications sont à prévoir) ; des consultations mensuelles de médecins spécialistes ont commencé à se mettre en place.

Un site relais est prévu à Groslée-St-Benoit : la démolition de l'ancien garage Eliot devrait avoir lieu d'ici fin 2016. En projet : la construction d'un nouveau bâtiment modulable, afin de pouvoir le faire évoluer, au regard des besoins dans le temps et pour permettre le regroupement du personnel soignant (infirmières, médecins ou autres professionnels de santé) au sein d'une même structure.

Rq : un 2^{ème} site relais est prévu à Lhuis dans les locaux existants.

Ce projet médical permettrait de maintenir voir de développer une offre de soins de proximité, qui soit de qualité, suffisante et pérenne.

LE S.D.I.S

Le S.D.I.S, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS, guide le travail quotidien des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs techniques et spécialisés.

Notre commune joue un rôle primordial dans le soutien et le développement du volontariat des sapeurs-pompiers, gage du maintien au service de proximité ; pour mener à bien l'engagement au service de la population et pouvoir porter secours en cas de besoin. Notre participation financière pour l'année écoulée a été de :

21 332 € dont 3 800 € pour la vétérançe
(Participation conventionnelle aux anciens Sapeurs-Pompiers).

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-BENOIT

Ce début 2016 a été plutôt chargé pour les pompiers. Comme chaque année, le week-end Boudins s'est bien déroulé.

De plus, cette année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a organisé un repas dansant le 5 mars à la salle des fêtes de Saint Benoit. Toutes les places ont été vendues. Nous remercions tous les participants qui ont fait de cette soirée une réussite. Au vue de l'engouement suscité, nous pensons renouveler l'événement l'année prochaine.

Pour la première fois, nous avons organisé une journée détente le samedi 21 mai avec les casernes de Lhuis et de Brégnier-Cordon, ainsi que nos anciens pompiers. Le beau temps nous a permis de jouer toute l'après-midi à la pétanque et de finir la journée par un barbecue.

Enfin, nous espérons vous rencontrer lors de notre célèbre tournée des calendriers à partir du mois de novembre.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Groslée-Saint-Benoit

PROTECTIONS CONTRE LES CRUES DU HAUT-RHONE

La Métropole de Lyon participera au financement...

Située dans la Zone d'Expansion des Crues du Haut-Rhône (loi 1858), la plaine du Bouchage protège l'agglomération lyonnaise au titre de la Solidarité amont/aval.

La station de pompage de Brangues, gérée par le SIDCEHR, ouvrage qui protège cinq communes riveraines du Bouchage des crues du Rhône, montre des signes de faiblesses, et les quatre pompes uniques en Europe sont à réparer. Leur remplacement coûterait plus de 2 millions d'euros, le coût de leur remise à neuf s'élève à 629 940 €.

Les départements de l'Isère (50 000€) et de l'Ain (20 000€) ont accepté de participer.

Mais le «Grand Lyon», rien.

«Ils inondent la plaine du Bouchage pour protéger Lyon...

... Les élus rament, Lyon ne se mouille pas...»

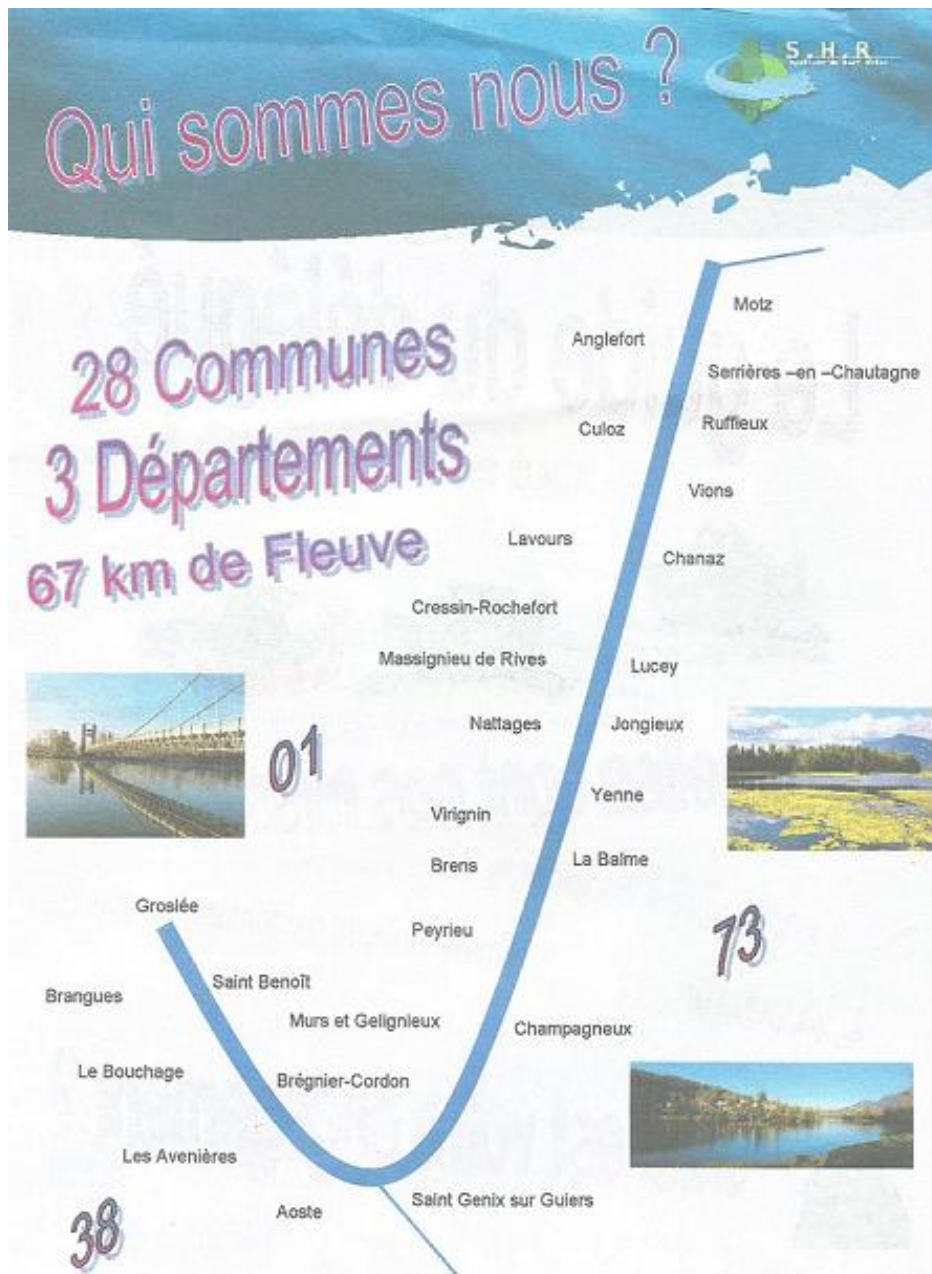
Le 27 février 2016, Madame et Messieurs les maires des communes d'Aoste, Le Bouchage, Brangues, Les Avenières, Groslée-Saint-Benoit, étaient présents parmi plus de 800 personnes rassemblées au Bouchage en soutien aux populations.

Le Dauphiné Libéré, Le Courrier Liberté, L'Essor, Lyon Mag, Terre Dauphinoise, France Bleue Isère, France3 relayaient cette actualité.

Depuis le 27 janvier 2014 la loi Maptam a inséré une nouvelle compétence obligatoire pour l'ensemble des communautés d'agglomération : la prévention des inondations. La question de la participation de la Métropole de Lyon se pose ardemment depuis 2014 quand deux des quatre pompes de Brangues ont commencé à montrer des signes de faiblesse.

Quelques semaines après le rassemblement du Bouchage, Jean-Luc Da Passano, vice-président de la Métropole de Lyon, a fait savoir que cette collectivité prendra toutes ses responsabilités, y compris financières dans le cadre de la gestion du risque inondation.

«Une étude est en cours, le travail est bien avancé. Stratégie locale et plan d'action devraient être proposés au début de l'été, puis approuvés par le préfet fin 2016. Il sera alors voté pour les six ans à venir. Le soutien financier apporté au Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SIDCEHR) qui gère la station de Brangues, n'interviendra pas avant cette étape.» Précise-t-il.



Ses missions :

- ✓ **Schéma de développement durable du Haut-Rhône :** Tourisme, Patrimoine et Culture, Les inondations
- ✓ **Observatoire de la Navigation du Haut-Rhône,** en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône
- ✓ **Plans d'actions Biodiversité du Haut-Rhône,** restauration et gestion des milieux naturels suite au programme de réhabilitation du Haut-Rhône

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Promotion et communication touristique (office de tourisme communautaire).
- Aménagement et entretien de la véloroute voie verte « ViaRhôna - du Léman à la Méditerranée » et de ses boucles secondaires.

Aménagement et entretien des sentiers de randonnée du territoire communautaire inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

Aménagement, gestion et promotion des sites touristiques communautaires suivants :

- Site portuaire de Virignin,
- Musée Escale Haut-Rhône,
- Maison du Marais de Lavours,
- Site de la cascade de Glandieu,
- Site du lac de Virieu-le-Grand,
- Sites d'escalade communautaires et communaux (uniquement sur domaine public ou privé communal).

Soutien aux événements touristiques, culturels et sportifs ayant un intérêt majeur pour le développement de l'économie touristique locale et la notoriété du territoire.

DÉCOUVRIR

Bugey Sud est une destination nature au sud-est du département de l'Ain, à 1h30 de Lyon et de Genève et à 30 mn de Chambéry et d'Aix-les-Bains, proche du lac du Bourget.

Du canal du Rhône aux cascades, du sommet du Grand Colombier aux portes de la Savoie, ce territoire recèle des paysages à couper le souffle et propose des activités pour tous et pour toutes les envies.

Chacun peut découvrir à son rythme, les fours, les lavoirs, les chapelles, les musées, les caveaux au milieu des vignes où vignerons, artisans d'art et habitants savent accueillir et guider. On peut y randonner, à pied ou en vélo, sur les sentiers, dans les forêts ou le long de la ViaRhôna, mais aussi pêcher, plonger, pagayer dans les lacs et les rivières.

C'est un territoire à vivre à chaque saison, rythmée par les fêtes du four, les festivals, les animations sportives et culturelles.

Organiser votre séjour :

Belley Bugey Sud Tourisme

Tél. : + 33 (0)4 79 81 29 06

www.bugeysud-tourisme.fr

RUBRIQUE HISTOIRE

1414.... déjà une page d'histoire commune entre GROSLEE et SAINT BENOIT.

L'église de Groslée ne fut très longtemps qu'une simple chapelle, desservie par un vicaire dépendant du Prieuré de Saint Benoit, alors terre d'église. (Ce prieuré Bénédictin existait encore à l'époque de la révolution française, en 1789).

Au château de Groslée existait également une chapelle particulière où l'on célébrait 2 messes par semaine.

Les habitants de Groslée étaient paroissiens de Saint Benoit, les offices religieux avaient normalement lieu à l'église de Saint Benoit, exceptionnellement à la chapelle de Groslée qui n'était finalement qu'un lieu de prière. Les habitants de Groslée réclamèrent un lieu de culte plus proche de leur domicile et s'en ouvrirent à leur Seigneur.

C'est ainsi qu'en 1414, les habitants de Huilieu (centre bourg actuel de Groslée) et le seigneur, noble et puissant Anthoine de Grôlée, d'une part et d'autre part, Messire Perceval de la Balme, Curé de Saint Benoit, signèrent une convention pour établir un vicaire perpétuel à la chapelle de Huilieu (église actuelle de Groslée).

Cet acte solennel fut signé dans la chambre haute du château de Groslée le 18 octobre 1414. Trente cinq habitants étaient présents et furent témoins de cet accord.

Les Paroissiens avaient à observer bien des engagements : ils devaient assurer au desservant une demeure honnête (convenable), composer les livres nécessaires au culte (leurs rédaction était une lourde charge, l'imprimerie date de 1473 à Lyon), les paroissiens devaient également fournir les cloches.

Quelques années après la chapelle fut érigée en église, et après l'installation de ce vicaire perpétuel, il y eut toujours un curé résident à Groslée jusqu'au milieu du XXème siècle.

Cet article est issu d'un texte de Mr Henri Racquin.

Le saviez-vous ?

Comment a évolué le nombre d'habitants de notre commune en 150 ans ?

Nombre d'habitants en 1840 : Groslee Saint Benoit = 1830 (Groslée 630 et Saint Benoit 1200).

Nombre d'habitants en 2016 : Groslée-Saint-Benoit = 1202 (Groslée 372 et Saint Benoit 830).

Au programme pour les élèves de l'école de Groslée :

- Un cycle natation de 9 séances à la piscine de Belley entre le 26 avril et 21 juin.
Ce cycle de natation concerne tous les élèves de l'école.

Cette activité peut avoir lieu grâce à la mobilisation des parents d'élèves, qui se portent volontaires pour accompagner.

- Une projection de film au cinéma de Morestel.
Cette année, les élèves sont allés voir le film « Minuscule ».
- Un ciné-concert dans le cadre du festival «Engrangeons la musique» :
Tous les élèves sont allés à Lhuis le mercredi 11 mai dernier pour voir le spectacle «Charlie Charlot». Il s'agissait d'une projection de deux courts métrages avec Charlie Chaplin, accompagnés au piano, beat box et didgeridoo.
- Dans ce même cadre, les élèves de la classe des grands ont bénéficié d'un atelier Charlot, le mardi 3 mai. Cet atelier musical leur a permis de découvrir le beat box et le didgeridoo. Les petits n'étant pas concernés par cet atelier, ils sont allés voir un autre spectacle musical : le chanteur suisse « Gaëtan »

Mais aussi, dans les classes :

- Elevages de phasmes et escargots pour les grands, têtards pour les petits.
- Participation au prix littéraire «les incorruptibles» : chaque enfant a pu voter pour élire son livre préféré parmi une sélection. Les résultats ont été validés sur internet. Résultat national fin juin.

Les enseignantes remercient la mairie, le sou des écoles et les parents d'élèves, sans qui ces projets ne pourraient pas exister.

Le mot du sou des écoles

Une nouvelle année scolaire s'achève ...
.... il est l'heure de faire le bilan !



L'année scolaire à St Benoit :

L'année scolaire a débuté par l'assemblée générale annuelle, le bureau reste inchangé :

- Carole BIETRIX Présidente
- Agnès COMPAGNON Vice-présidente
- Katy CHARLET Trésorière
- Emilie MARTIN-GARIN Vice-trésorière
- Virginie HOARAU Secrétaire
- Emilie TERRASSON Vice-secrétaire

Sont venus compléter l'équipe :

- Laëtitia DREVET,
- Ludovic HUBENER,
- Virginie MARQUIS,
- Véronique ARCHINARD,
- Coralie PERRIER en tant que membres du Conseil d'Administration.

Le Sou vous a proposé le samedi 4 octobre des tartes salées et sucrées cuites au feu de bois. Ce sont près de 540 tartes qui ont été vendues. La production a été augmentée afin de pallier au manque des années précédentes. Tout cela a mobilisé de très nombreux bénévoles. En effet, ce sont près de 90 kg d'oignons qui ont été épluchés.

Les fours du village ont été allumés la veille. Puis, les tartes ont été préparées dans la nuit : fabrication de la pâte, préparation des pâtons, étalage puis garnissage. Et pour finir : nettoyage, rangement et surtout vente ! Un très grand merci à toutes les personnes présentes le vendredi et le samedi.

Une subvention exceptionnelle, dans le cadre de la réserve parlementaire de notre député, a été accordée à notre école, ce qui nous a permis d'emmener tous les enfants en visite dans la ville médiévale de Pérouges. Nous garderons un très bon souvenir de cette journée ensoleillée passée avec les enfants et les enseignants. A refaire sans hésitation !!!!

En décembre, le père Noël est venu avec la hotte chargée de cadeaux et de papillotes. Chaque enfant a reçu une serviette de bain avec son prénom brodé afin de pouvoir garder un doux souvenir de sa scolarité à Saint Benoit.

La quatrième édition du Loto a été un vrai succès. Dans une ambiance chaleureuse, tous les participants ont pu vivre ensemble un dimanche fort agréable. Plus de 250 joueurs sont venus tenter leur chance. La grande gagnante de cet après-midi fut Nathalie Traina qui a remporté «un salon de jardin» : bravo !!

La vente des brioches a rassemblé petits et grands pour un après-midi de «porte à porte». Pour l'occasion, les enfants s'étaient déguisés. Spidermans, Batmans, princesses, et reines des neiges ont défilé dans les rues de notre village pour vendre de délicieuses brioches.

Merci à tous les parents et enfants pour ce moment passé dans la convivialité et la bonne humeur, ainsi qu'à tous les habitants du village pour l'accueil chaleureux qu'ils nous réservent chaque année.

Le prochain rendez-vous est le samedi 18 juin 2016. Après les chants des enfants, nous vous donnons rendez-vous derrière la salle des fêtes pour partager boissons, grillades, saucisses.... La journée se poursuivra avec la kermesse (pêche à la ligne, jeux en bois, maquillages...)

Les bénéfices de toutes ces manifestations ont permis, cette année encore, de faire participer les enfants à de nombreux projets scolaires ainsi qu'à diverses sorties. Les cours de piscine et de voile se sont poursuivis, ainsi que les projets «jardin» et «bibliothèque».



Nous adressons nos remerciements à Monsieur le Maire, à l'ensemble de la municipalité, aux enseignants ainsi qu'aux associations et entreprises du village pour le soutien qu'ils nous apportent sans rien attendre en retour !!!

Un grand merci à la Pétanque pour son généreux don au profit des enfants. Nous avons été très particulièrement touchés par ce geste.

Merci aux habitants de Saint-Benoît et des alentours pour la générosité dont ils font preuve à chaque manifestation.

Et enfin, bien sûr, nous souhaitons remercier tous les parents qui se mobilisent selon leurs disponibilités ! Un peu d'énergie, un peu de temps, un gâteau, une pizza... C'est grâce à ce dynamisme que le Sou des Ecoles reste actif !

Nous souhaitons une bonne continuation aux élèves de CM2 pour leur entrée au collège, une bonne retraite bien méritée à Monsieur Cordier et un bon nouveau départ à Madame COFONE dans une autre école !!

A toutes et à tous, bonnes vacances et rendez-vous en septembre pour de nouvelles aventures...

Le Sou des Ecoles

Petit mot de la Présidente !

C'est avec une certaine émotion que j'écris ces quelques lignes, pour des raisons personnelles et professionnelles je ne pourrais plus assurer les responsabilités de présidente.

Toutes ces années passées au Sou des Ecoles m'auront fait découvrir le monde associatif, et je suis particulièrement heureuse d'avoir pu contribuer à la réussite de toutes nos manifestations. Je garderai un très bon souvenir de tous ces moments passés.

Je tenais à remercier particulièrement et à témoigner ma profonde reconnaissance à Agnès, Virginie, Emilie, Katy, Emilie ainsi qu'à tous les parents qui m'ont accompagnée. Je rends également hommage à ceux qui depuis de nombreuses années, et encore aujourd'hui, ont donné et donnent de leur temps pour le bien-être et l'épanouissement de tous nos enfants.

VINGT ANNEES...

Une belle période de vie à Saint-Benoit qui trouve son terme cette année de la meilleure des façons puisque nous avons eu le plaisir d'inscrire pour la prochaine rentrée près de 20 nouveaux élèves.

Beaucoup de changement à venir avec le passage de Mme Vasseur à la direction et le départ de Mme Cofone pour l'Isère et l'arrivée de deux nouvelles enseignantes, Mmes Ancian et Claustre dans les classes de maternelle et CM.

Venons-en, puisqu'il en est temps, à un petit bilan de mon exercice à Saint-Benoit, mon troisième et dernier poste en quarante ans de vie professionnelle. J'aime me rappeler avec plaisir que cette école qui comptait deux classes à mon arrivée, regroupe maintenant une petite centaine d'élèves en quatre classes ; belle preuve s'il en fallait du dynamisme et de l'attrait du village. Son «mariage» récent lui permettra certainement d'enrichir cette famille scolaire avec de jeunes pousses qui pourront profiter d'une offre améliorée par la mutualisation progressive des moyens.

Je l'ai souvent dit, j'aurais pu inscrire cette année les petits enfants de mes premiers élèves lorrains à l'école : cet écart permet de mesurer toute la difficulté de ce métier et une adaptation de plus en plus exigeante à notre petit public - les savoirs demandés il y a quarante ans se sont transformés en compétences qui restent trop souvent «en cours d'acquisition», ce qui est difficile à intégrer pour ma génération baignée dans l'apprentissage et la transmission de «connaissances». C'est toujours malgré tout avec plaisir, que je retrouve mes anciens élèves qui avaient en général un très bon niveau même s'ils n'étaient pas toujours des modèles de sagesse !

A titre personnel, 20 ans de fidélité à ce village trouvent bien une raison malgré les multiples difficultés que j'aurai eu à connaître comme tout responsable d'une part de la vie locale ; écoute et respect mutuel, confiance des élus et plus particulièrement du premier d'entre eux qui a su m'épauler dans les difficultés et avoir une oreille bienveillante aux observations que je pouvais faire au cours des quelques désaccords inévitables. Je le remercie très sincèrement pour cette indispensable marque de confiance. Il faut aussi noter l'intérêt donné à une installation et un logement confortable qui m'a permis de vivre au plus près de l'école même si cela ne manquait d'étonner plus d'un de mes collègues.

L'école de Saint-Benoit se caractérise également par une grande stabilité de ses personnels enseignants, ce qui constitue au quotidien un véritable atout dans les relations professionnelles et le suivi pédagogique .Je n'oublie pas non plus les personnels de service que j'ai côtoyés avec plaisir pendant cette période.

Je ne conclurai pas sans remercier une dernière fois les huit présidents de l'association du Sou des Ecoles local qui ont œuvré sans relâche pour permettre à nos élèves de bénéficier de multiples activités dont quelques témoignages de mes anciens élèves ont montré l'indispensable intérêt de ces actions bénévoles et ingrates.

La roue du temps tourne moins vite que celles de ma bicyclette qui me conduira avec bonheur à retraverser cette région que j'apprécie et entendre les rumeurs de la cour et pour une fois en me faisant reconnaître des personnes croisées !

Bon vent donc, même si le Farou devient maintenant bien paresseux,
à l'école de Groslée-Saint-Benoit, ses élèves et ses nouveaux responsables.

F Cordier

Info dernière minute : A la rentrée de septembre 2016, les écoles de Groslée et de Saint-Benoit voient leur effectif augmenter :

- Groslée passe de38 à 44 enfants
- et Saint-Benoit de79 à 95 enfants

LE COMITE DES FETES

Un bilan positif pour ce premier semestre 2016.

Le 10 janvier 2016, Disney sur glace, ce fut une journée inoubliable pour les petits comme pour les grands où les yeux et les oreilles ont été enchantés ! Nous avons donc décidé de faire à nouveau plaisir à tous ces petits en programmant en janvier 2017 le nouveau spectacle : « 100 Ans de Rêves ». Retrouvez l'univers Disney à travers : 14 histoires merveilleuses, près de 30 musiques originales, plus de 50 personnages inoubliables !

**A vos agendas et venez participer à cet évènement
principalement réservé aux enfants de Groslée-Saint-Benoit
(Inscriptions avant le 01/07/2016 auprès de Mme CONVERSEY 06.03.63.55.98)**

Au moment de la parution du bulletin municipal «Au fil de l'eau» aura eu lieu la traditionnelle Fête des fours organisée les 11 et 12 juin 2016 et cette fois-ci sur Groslée et Saint-Benoit !

Nous avons décidé d'installer un stand supplémentaire de vente de tartes sur Groslée et plus particulièrement proche de la Véloroute à l'occasion de l'inauguration à cette date de la boucle Groslée-Sault Brenaz de la Viarhônga. Cette fête est toujours une réussite parce que d'une part, les bénévoles sont toujours nombreux et présents chaque année et d'autre part, parce que la population est toujours aussi enthousiaste pour acheter les délicieuses tartes confectionnées par nos soins.

Un remerciement à vous tous !

Et bien sûr nous vous attendons également aux festivités de notre fête nationale le 13 juillet au soir à Groslée et le 14 juillet à St Benoit, voir le programme ci-joint.

Enfin pour clore les festivités de cette année bien chargées, un voyage est organisé en décembre 2016 sur deux jours pour une visite en Alsace des marchés de Noël. Ce voyage a remporté un vif succès puisque le car partira complet avec 69 participants.

Un beau programme a été concocté par les organisateurs durant ces deux jours.

Pour conclure, nous remercions la municipalité et ses cantonniers pour leur soutien aussi bien d'un point de vue logistique que pour leur aide précieuse, à tous nos bénévoles et à tous ceux et celles qui participent à la prospérité de notre association : UN GRAND MERCI !

1085 !!!

Record battu, ce week-end 1085 tartes ont été vendues. Encore bravo et merci à toute l'équipe qui a œuvré pour cette belle réussite de la Fête des Fours.

Le bureau

Grande fête annuelle des 13 & 14 Juillet prochains

- PROGRAMME DES FESTIVITES -

Soirée du Mercredi 13 Juillet 2016

au Port de GROSLEE

Dès 19 h 00 ...Ouverture de la buvette & de la petite restauration
20 h 00 ...Paëlla géante avec fromage & dessert : 14 € (Boissons en sup)
22 h 30 ...Tirage du feu d'artifice au bord du Rhône

Soirée animée par une fête foraine & un bal gratuit (Sun-Night)

Et, le lendemain, Jeudi 14 Juillet 2016,

au Centre du Village de St-BENOIT

11 h 00 ...Commémoration aux Monuments aux Morts
12 h 00 ...Vin d'honneur sous chapiteau offert par la municipalité
Lâcher de ballons pour les enfants
14 h 00 ...Pétanque toutes générations (toutes les doublettes sont primées)
20 h 00 ...Repas dansant animé par l'orchestre «Le Tracassin Bugiste»

Menu : *Terrine maison et sa salade composée*

Brochette de Cigaline de porc (araignée de porc marinée au thym)

Tian de légumes et gaufrette de pomme de terre

Fromage blanc

Tarte au chocolat

Vin, Café

Repas adulte : 18,50 € tout compris

Enfant (moins de 12 ans : 8,00 € (plat chaud et dessert)

Inscriptions : *Mme Cathelin Conand - tél :07 81 02 11 33 avant le 8 juillet*

21 h 30 Retraite aux flambeaux ouverte à tous dans les rues de St-Benoit accompagnée par la batucada «takatapella» (musique de percussions) ; durée maxi une heure.

Un verre sera offert à chaque enfant participant à la retraite

BAL GRATUIT JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT...

LA PETANQUE



Le club de pétanque s'agrandit d'année en année, nous sommes actuellement 69 adhérents et 36 licenciés.

Cette année le club n'organisera pas le Championnat de l'Ain, il est en prévision pour l'année prochaine.

Le week-end «boudins» du mois de novembre 2015 s'est très bien déroulé, nous remercions tous les bénévoles sans lesquels cela n'aurait pas été possible.

Nous vous rappelons quelques dates :

VENDREDI 17 JUIN 2016 : challenge HEPHA (doublettes ; ouvert à tous)

SAMEDI 23 JUILLET 2016 : challenge de la municipalité (réservé licenciés)

SAMEDI 6 AOUT 2016 : challenge Moulin du chant (doublettes ; ouvert à tous)

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 : challenge OLIVIER Hervé (réservé licenciés)

SAMEDI 22 OCTOBRE 2016 : assemblée générale

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016 : boudins

Nous vous attendons toutes et tous le vendredi après-midi à l'espace détente communal pour passer un agréable moment.

Bon été à tous !

Le bureau

LE FOYER RURAL DE GROSLÉE

Association du Foyer rural & Club des Jeunes

L'Association du Foyer rural de Groslée Saint-Benoit n'a pas produit de spectacle durant l'année 2015 mais elle reste très active.

Nous vous donnons rendez-vous en octobre prochain pour une représentation mettant en scène de nouveaux groupes de jeunes accompagnés de quelques anciens.

Comme chaque année, le Club des Jeunes et le Foyer Rural seront associés à la manifestation des 13 et 14 juillet prochain organisée sur la commune de Groslée Saint-Benoit. La distribution de brioches lancera les festivités dès l'après-midi du 13 juillet.

Pour cela, nous faisons appel à tous les jeunes volontaires pour participer à cette action.

Le Foyer Rural fait savoir que sa salle (véritable petit théâtre) est à la disposition des associations locales pour leur manifestation.

BSA à Groslée-Saint-Benoît

Bugey Sud Actif est une association implantée depuis trente ans sur plusieurs communes du Sud Bugey et dont le siège se trouve dans les locaux de la mairie de Groslée-Saint-Benoît. Elle propose toute l'année du Qi Gong (gymnastique chinoise) et de la gym tonique sur notre commune.

L'association est organisée en trois commissions qui organisent aussi des activités ponctuelles et des évènements. Un programme trimestriel est édité et distribué dans votre boîte aux lettres par les membres. Ainsi la commission **nature** vous invite à une randonnée au fil de l'eau le samedi 18 juin et le même jour à une visite du château de la Barre à Brégnier Cordon. Elle propose également une randonnée (Le Margeriaz) le 2 juillet et une sortie «photo nature» le 3 juillet.

La commission **enfance** propose des activités et des spectacles tout au long de l'année et a récemment invité les enfants à un spectacle de cirque (et à un stage avec les artistes). La commission **culture** organise un concert de chants des Balkans avec l'ensemble Lénoli (chorale de BSA) à l'église de Conzieu le 19 juin à 18h00, une pièce de théâtre à la salle des fêtes de Brégnier-Cordon (Batailles ; deux pièces courtes de Topor et Ribes) le 25 juin à 20h30 et vous propose de finir la saison lors d'une séance de cinéma en plein air dans la cour de l'ancienne école de Lhuis avec le magnifique film des frères Coen «O'Brothers» le samedi 2 juillet. Cette soirée commencera dès 19 h 00 avec une petite restauration et un bar en attendant la nuit pour la projection.

Vous pouvez rejoindre une de ces trois commissions pour proposer vos idées ou vos compétences... Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site bsa-association.fr ou téléphoner au 06 65 58 41 48.

Très bon été à tous.
Yves Péronnet

ENTRAIDE & PARTAGE



Rejoignez nous ...

Entraide
Partage

Siège Social :
832 rue de la Mairie
01 300 BREGNIER-CORDON

Contactez-nous :
Marie-Christine
07.86.71.11.17
entraidepartage@yahoo.fr

Entraide
Partage

*Une Visite,
pour rompre
la solitude.*

Notre but :

*Rendre visite
aux personnes dépendantes ou non
pour alléger leur solitude
et leur apporter un moment
de partage*

Entraide et Partage - Novembre 2015 - Imprimé par nos soins - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les «Saint-Benoit» de France

Depuis 1993 environ, tous les deux ans, a lieu la rencontre des «Saint-Benoit» de France.

Cette année, cinq communes avaient répondu «présent» à l'invitation de Saint-Benoit des Ondes (35) : Groslée Saint -Benoit 01, Saint-Benoit La Chipotte 88, Saint-Benoit sur Loire 45, Saint-Benoit sur Vanne 10, Saint-Benoit sur Vienne 86.

Mi-mai, dans cette magnifique région de France nous étions accueillis chaleureusement, par nos dynamiques amis bretons : Visites, échanges, animations, ambiance conviviale nous ont enchantés.

Une organisation parfaite, un vrai sens de l'accueil et de la fête rythmaient le déroulement de ces trois jours ensoleillés.

A cette occasion, notre commune offrait à la commune de Saint-Benoit des Ondes du vin de notre Bugey et une création de la poterie de Lhuis réalisée par Emmanuelle Desmolliens, qui sera exposée à la mairie de Saint-Benoit des Ondes.

C'est avec une certaine fierté que chaque commune invitée exporte ses savoirs et habitudes de vie.

Notre commune se fera l'hôte des «Saint-Benoit» de France en 2020.

Lors de ces rencontres, tous les frais de voyage et hébergement sont assumés à titre individuel par chacun des participants, seuls les cadeaux sont à la charge de la commune.

PIQUE-NIQUE COMMUNAL

Dimanche 28 août, chacun apporte son panier...

Sur l'espace «Sport-Détente» de Saint-Benoit, chaises et tables à disposition :

11 h 30, apéritif offert par la municipalité
Pétanque pour tous l'après-midi.

Une randonnée pédestre sur le chemin de la montagne reliant Groslée à Saint-Benoit est proposée aux bons marcheurs :

- Départ 8 h 00 : parking salle polyvalente de Groslée,
- Durée : 3 h 00 environ
- Renseignements : Benoit au 06 26 96 12 49

Ramassage des ordures ménagères

La société SME Environnement Belley effectue le ramassage de nos ordures ménagères chaque mardi. Pour un ramassage facilité, chacun peut avoir la bonne initiative du regroupement de ses sacs poubelles près de ceux des voisins ! Attention, bien respecter le tri collectif (Pas de bouteilles en verre, etc... dans les ordures ménagères). Merci.

La déchèterie de Lhuis

Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes
Hameau Le Carre - 04.74.39.84.90

Ouverture du 1^{er} juin au 31 août

lundi, mercredi, vendredi 14h à 17h30
samedi 8h à 12h et 14h à 17h30

Le tri sélectif

Divers points de tri sélectif sont à disposition dans les différents hameaux de la commune, est-il besoin de rappeler encore les règles simples de bonne pratique du tri ? ... je dépose mes déchets triés dans les différents containers en respectant la contenance de chacun et j'utilise la déchèterie de Lhuis pour les divers encombrants, (déchets végétaux, gravats, cartons, plastiques, ferrailles, huiles, etc...)

Le brûlage

Il est formellement interdit du 15 juin au 15 septembre (arrêté préfectoral de 2005).

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année ; ils doivent être emmenés en déchèterie.

Assainissement collectif

Concernant le rejet des eaux usées dans le réseau collectif, il est à nouveau rappelé qu'il est **interdit de jeter les lingettes et autres dans le réseau d'assainissement, il faut les jeter à la poubelle d'ordures ménagères.**

L'entretien et la réparation des pompes occasionnés par ces déchets est un coût pour la collectivité et la facture augmente vite !!!

Le bruit

Rappel ... être bruyant est «toléré» ... :

En semaine..... de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanche..... de 10 h à 12 h



La démoustication : l'affaire de chacun

Les moustiques pouvant entraîner des nuisances importantes, un service de démoustication est chargé d'intervenir sur votre territoire.

Cette mission de service public, financée par votre commune et le conseil départemental, est conduite par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD).

Avant d'être des moustiques adultes, que nous connaissons tous pour leur piqûre, ces insectes se développent sous forme de larve dans l'eau. Tout récipient contenant de l'eau, même propre, peut permettre le développement des larves. C'est donc à ce stade que la lutte est la plus efficace, car elle ne concerne que des collections d'eau de petite taille, facilement repérables et pour l'essentiel, situées autour des habitations. L'implication et la vigilance de chacun sont donc nécessaires. **En supprimant ces points d'eau autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte et de développement larvaire et donc la prolifération des moustiques.**

Vous pouvez contribuer à éviter cette prolifération en adoptant les gestes de prévention suivants :

- enlever tout objet dans le jardin, sur la terrasse, qui pourrait servir de recueil d'eau,
- supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs, ou les remplir avec du sable,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles couvertes par une grille...),
- couvrir de façon hermétique les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur notre site internet :

www.eid-rhonealpes.com

Des préventeurs moustiques, détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur, peuvent également se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que l'efficacité de ce service dépend de la coopération de tous.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EIRAD, 73310 Chindrieux, par l'adresse mel suivante : **contact@eid-rhonealpes.com**

Version électronique disponible à l'adresse suivante :

<http://www.eid-rhonealpes.com/telechargement.htm>

NOUVEAUX SERVICES ...

Votre accès internet ressemble à :

D'ici l'été, votre commune sera couverte à 30 mégamax grâce au déploiement du réseau AMBSE.

Informations et contacts : www.ambse.fr

Mais vous avez besoin de cela ...

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que depuis le 27 avril 2016, un avenant au marché du TAD a été pris pour étendre le service au territoire de l'ex. commune de Groslée.

En effet, le rattachement de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît à la CCBS entraînait le transfert de plein droit de sa compétence en matière de TAD, ne serait-ce qu'au regard du principe d'égalité des usagers devant le service public sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour autant, cette extension de périmètre n'entraînait pas de plein droit celle du marché public de TAD à la nouvelle commune rattachée. Il était donc nécessaire de contractualiser par avenant cette extension du marché au territoire de l'ex. commune de Groslée. Chose faite.

Je vous laisse le soin de communiquer cette information auprès des habitants de votre commune. Nous tenons à votre disposition des brochures de présentation du service.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez des précisions.

Bien cordialement

Emilie GIRAUD

Chargée de la commande publique

**Communauté de communes BUGÉY SUD
34, Grande rue – 01300 BELLEY**

Tél. : 04 79 81 41 05 – télécopie : 04 79 81 41 02

Ligne directe : 04 79 81 30 56

Mail : e.giraud@cbugeysud.com

Transport à la demande TAD

Renseignements et inscriptions : 0 800 800 904
Appel gratuit depuis un poste fixe

PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS
PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI
PERSONNES EN INSERTION,
BÉNÉFICIAIRES DES MINIMAS SOCIAUX

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

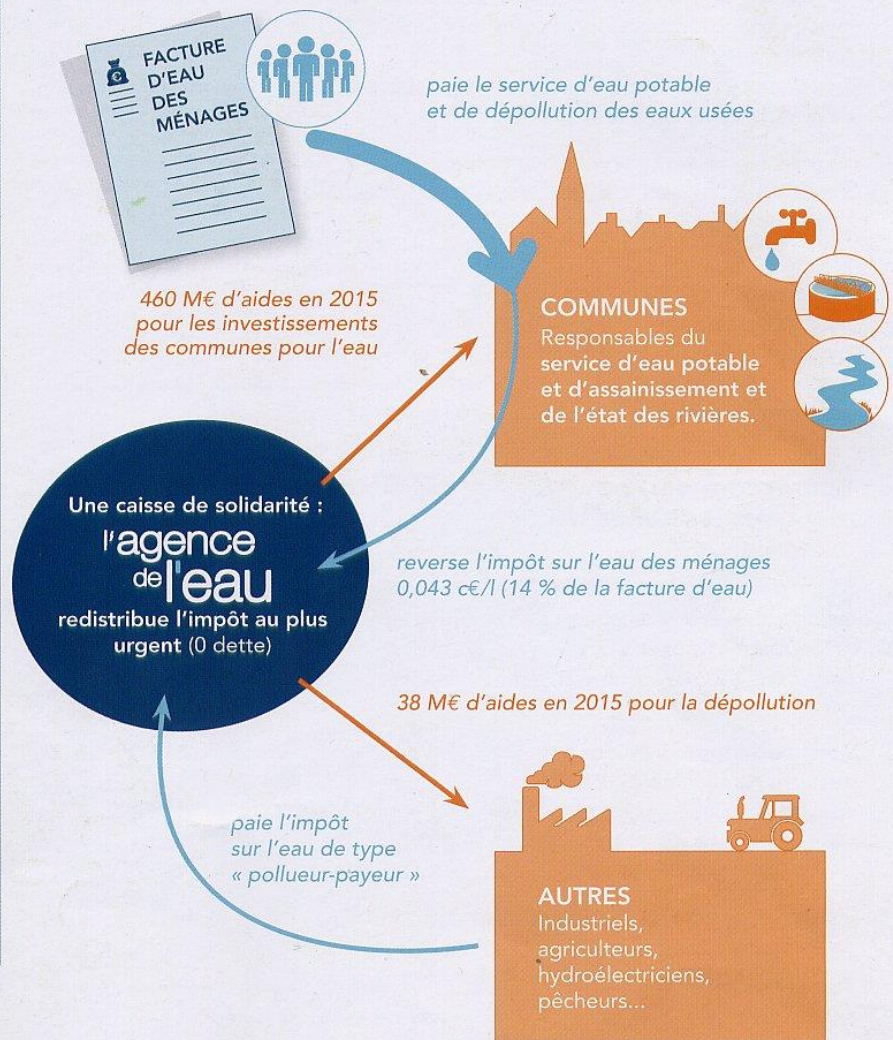
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2016

535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,2 % (75,8 M€)
payés par les collectivités
comme redevance de prélèvement
sur la ressource en eau

70,8 % (379,2 M€)
payés par les ménages
et assimilés (administrations,
entreprises de service, artisans
et petites industries)
comme redevance
de pollution domestique

10,8 % (58 M€)
payés par les industriels
et les activités économiques
comme redevance
de pollution
et de prélèvement
sur la ressource en eau

0,7 % (3,9 M€)
payés par les irrigants
et les éleveurs
comme redevance
de pollution et de prélèvement
sur la ressource en eau

0,5 % (2,5 M€)
payés par les pêcheurs,
propriétaires de canaux,
d'ouvrages de stockage
et d'obstacles
comme redevance
pour la protection
du milieu aquatique

3,0 % (16,1 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2016

15,3 % (83,2 M€)
aux collectivités pour la restauration et
la protection des milieux aquatiques :
zones humides et renaturation, continuité
écologique des cours d'eau

50 % (272,5 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales

17,4 % (95 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour la restauration et la protection
de la ressource en eau potable :
protection des captages d'eau,
lutte contre les pollutions diffuses,
gestion de la ressource

4,3 % (23,6 M€)
aux collectivités, aux associations,
aux organismes consulaires...,
pour l'animation des politiques
de l'eau : études, connaissances,
réseaux de surveillance des eaux,
éducation, information

5 % (27,2 M€)
aux acteurs économiques non agricoles
pour la dépollution industrielle

0,9 % (5 M€)
à la solidarité internationale :
accès à l'eau ou à l'assainissement
pour les populations démunies

7,1 % (39 M€)
aux exploitants agricoles
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.